

L'assurance vie... non merci?

L'assurance vie est souvent mal perçue, probablement parce que celui qui la souscrit n'aura jamais l'occasion de savoir s'il était bien assuré ou non. Ça n'en demeure pas moins un excellent outil de planification financière et de protection, comme une assurance habitation ou une assurance pour son véhicule. Voyons quelles objections sont le plus fréquemment soulevées par ceux qui n'en souscrivent pas.

« Je suis jeune : pas besoin d'assurance vie »

À ce stade de votre vie, les charges familiales sont peut-être nulles (pas de conjoint, pas d'enfant, pas de maison, peu de dettes), et il y a peu de revenus à accorder à cet élément de planification. De plus, peu d'intérêt est manifesté pour une assurance vie en vue d'une éventualité que nous sommes trop jeunes pour envisager : un décès prématuré. Mais c'est à cet âge que les coûts d'assurance vie sont les moindres. En se basant sur les tables de mortalité, l'espérance de vie est favorable, mais le décès ne surviendra pas nécessairement vers 80 ans pour les hommes et 84 ans pour les femmes. Donc, plus on attend longtemps avant de souscrire une assurance vie plus les coûts sont élevés.

« Je suis en santé »

Malgré votre style de vie axé sur la prévention par le sport et l'alimentation ou votre hérédité familiale, les statistiques de décès peuvent vous compter parmi elles. Beaucoup d'éléments de la santé peuvent se contrôler et se prévenir, mais de nos jours vous constaterez qu'il y a des gens de tout âge atteints de maladies ou victimes d'accidents et qui ne peuvent plus souscrire une assurance vie. La santé a un prix; sans elle, on peut s'attendre à des surprimes, exclusions ou refus. Il est donc toujours plus facile de souscrire une assurance vie en santé: peut-être que maintenant, vous n'avez pas un besoin de protection, mais lorsque le besoin sera là, il faudra que la santé y soit également.

« J'ai déjà de l'assurance au travail »

C'est déjà une bonne protection, suffisante ou pas, mais caduque en cas de changement d'employeur ou de cessation d'emploi. Les assurances collectives offrent bien un droit de transformation sans preuve de santé, mais à quel prix?

« J'ai déjà de l'assurance »

Votre assurance a-t-elle été révisée récemment suivant vos nouvelles responsabilités familiales et fiscales? Souvent, les héritiers devront vivre avec des revenus de placement que générera le capital-décès versé. En tenant compte des rendements actuels et de l'inflation applicable, est-ce que les intérêts imposables seront suffisants pour conserver le même niveau de vie? Un produit de type temporaire pourrait être comparé au moment du renouvellement.

« C'est trop dispendieux »

Plus on est jeune, moins c'est dispendieux. Il faut voir l'assurance vie dans une planification financière globale et il faut s'inculquer une discipline d'épargne. C'est un peu comme votre budget de contribution à un REER : les sacrifices d'aujourd'hui serviront demain; les produits peuvent suivre vos besoins et moyens. Une police d'assurance vie de type temporaire peut s'avérer adéquate au début, et on prendra une police d'assurance vie permanente à prime fixe plus tard. Certains vont préférer souscrire une police d'assurance vie permanente plus jeune en raison du faible coût et ajouteront une protection d'assurance vie temporaire lorsque les enfants viendront s'ajouter au couple.

L'équipe de Lussier Dale Parizeau se fera un plaisir de vous conseiller sur le produit d'assurance vie qui correspond le mieux à votre profil.